

CNAM - CHAIRE DE COMPTABILITE FINANCIERE ET AUDIT
COMPTABILITE FINANCIERE DE L'ENTREPRISE I

DOSSIER N°7 : ECRITURES DE REGULARISATION (1,5 point)

Enregistrer ces événements à la clôture des comptes 2011 de MOUFFLE (TVA : 19.6%) :

- a) Une facture d'honoraires de Maître Coztot n'a pas été reçue 5 000 € HT.
- b) La prime d'assurance pour la période 01/10/2011 au 30/09/2012 de 3 600 € a été comptabilisée en compte de charge 616 : « Primes d'assurance ».
- c) La vente, objet de la facture de 1 000 € HT du 29-12 au client OTO, n'a pas encore été livrée.

6226 44586	408	a)	Honoraires	5 000	
		TVA sur Factures non parvenues Fournisseur FNP	980	5 980	
			<i>Me Coztot facture du xx janvier 2012</i>		
486	616	b)	Charges constatées d'avance	2 700	
		Primes d'assurances		2 700	
			<i>Prime pour 9 mois à venir 3 600 x 9 / 12 = 2700</i>		
701 / 707	487	c)	Ventes de produits finis ou de marchandises	1 000	
		Produits constatés d'avance		1 000	
			<i>Vente non livrée facturée d'avance</i>		